

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada Province de Québec Saint-Théodore-d'Acton

2024-12-09

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 09 décembre 2024, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1 Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2 Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3 Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4 Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5 Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 24-12-154

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-12-155

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption de procès-verbaux

Résolution # 24-12-156

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, tout en corrigeant la dernière phrase du deuxième alinéa du point 4.1 « ... la séance ordinaire du 09 septembre 2024 » par « ... la séance ordinaire du 07 octobre ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-12-157

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2024

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2024.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Trésorerie

Résolution # 24-12-158

Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2024

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément aux règlements numéros 617-2018 et 647-2024 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu :

QUE la liste des comptes du mois de novembre 2024 totalisant la somme de 291 639.70\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements ;

QUE les dépenses incompressibles et les comptes payés avant ce jour soient ratifiées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 24-12-159

Radio-Acton, proposition du plan publicitaire 2025

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'approuver le plan publicitaire proposé par Radio-Acton au montant de 795,00\$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Corps de Cadets Acton, demande de financement

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

6. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h06. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

7. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.



Résolution # 24-12-160

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Contrat pour la construction d'un abri à abrasifs au garage municipal, fin des travaux paiement de la retenue finale

ATTENDU la résolution numéro 23-11-152 adjugeant le contrat à Le groupe Drumco construction inc ;

ATTENDU que la réception provisoire des ouvrages a été émise en date du 25 octobre 2024 :

ATTENDU que la demande de paiement de la retenue a été déposée ;

ATTENDU que la firme Fusion expert conseil, firme dûment mandatée pour ses services professionnels relatifs aux présents travaux, a émis une recommandation favorable quant à la conformité des travaux ainsi qu'au paiement de la retenue finale :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le Conseil libère la retenue finale et en autorise le paiement avant taxes de 112 123.53\$, à Le groupe Drumco construction inc;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. <u>Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement</u>

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Résolution # 24-12-161

<u>Demande d'extension de délai pour des travaux de finition extérieure - matricule numéro 8162-29-5243</u>

ATTENDU que les propriétaires ont reçu un avis d'infraction en date du 31 octobre 2024 pour un revêtement extérieur manquant sur leur propriété ;

ATTENDU que le permis initial fut émis en date du 25 avril 2023 pour l'agrandissement du bâtiment principal et fut renouvelé le 26 mars 2024 pour des travaux inachevés. Le plus récent permis comporte la mention suivante : « Le revêtement extérieur de l'agrandissement devra être terminé au plus tard le 25 octobre 2024 ». Les propriétaires n'ont pas été en mesure de finaliser le revêtement extérieur dû à plusieurs contretemps notamment :

ATTENDU que les propriétaires désirent obtenir une prolongation exceptionnelle jusqu'à l'été 2025 pour finaliser le revêtement extérieur de la maison ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité prolonge le délai jusqu'au 30 juin 2025 et que si les travaux ne sont pas réalisés à cette date, sans délai ni préavis, l'inspecteur en bâtiments et en environnement est autorisé à prendre les recours prévus aux dispositions règlementaires et/ou aux politiques en vigueurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-12-162

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7866-66-2340

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole*;



ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la « CPTAQ ») reçue des demandeurs M. Jacques Bigras et M. Olivier Bigras ayant pour objet de régulariser la vente intervenue entre M. Jacques Bigras et son fils, Olivier Bigras, le premier novembre 2023, devant Me Maxime Belval, notaire (No. 28 367 388);

ATTENDU que l'autorisation de la Commission était requise puisque l'entièreté du lot 1 959 627 au cadastre du Québec ne bénéficie pas de droits acquis, mais bien seulement 5000 m² (déclaration de droits acquis No. 446360) :

ATTENDU que la Municipalité est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que la demande est conforme à la règlementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la Municipalité appuie la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Conseil

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année doit être établit avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Les séances ont lieu à la salle du conseil (bureau municipal, 1661 rue Principale), à 20h00, les jours suivants:

- · Lundi 13 janvier
- Lundi 10 février
- Lundi 10 mars
- Lundi 14 avril
- · Lundi 12 mai
- Lundi 09 juinLundi 14 juillet
- Lundi 18 août (3º lundi, retour des vacances)
- Lundi 08 septembre
- Mercredi 1^{er} octobre (élection municipale 2 novembre)
- Lundi 10 novembre
- Lundi 08 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers ainsi que monsieur le maire ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour. Il s'agit de messieurs Guy Bond (maire), Éloi Champigny (conseiller poste 1), Jean-François Martin (conseiller poste 2), Éric Laliberté (conseiller poste 3), Daniel Leduc (conseiller poste 4), Jérémie Lebel (conseiller poste 5) et Diane Daigneault (conseillère poste 6). L'accusé réception sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans les délais prévus par la loi.

Résolution # 24-12-163



Le conseil en prend acte.

Dépôt du registre public de déclaration de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et au Code d'éthique et de déontologie des élus, dépôt du registre comprenant l'extrait de déclaration des membres du conseil municipal à savoir s'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par ces mêmes articles.

Le conseil en prend acte.

10. Gestion & direction générale

Horaire du bureau municipal pour la période des fêtes

Conformément au règlement 562-2011 déterminant l'horaire du bureau municipal, celui-ci sera fermé du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclusivement.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 24-12-164

Achat d'une génératrice pour le bureau municipal

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'approuver la soumission de Drumco Énergie au montant de 13 889\$ pour l'achat d'une génératrice au bureau municipal. Telle que budgétée, la dépense sera effectuée en 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-12-165

Offre de service professionnel pour la mise à jour du plan d'intervention

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny résolu d'approuver l'offre présentée par Exp (909-OFFRSERV-QC) au montant de 12 750\$. La dépense est affectée au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Loisirs et culture

Compte-rendu de la réunion du comité consultatif des loisirs

Le conseil prend acte du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024.

12. Services d'hygiène

<u>Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'octobre 2024 réalisés par la firme Asisto</u>

Le conseil en prend acte.

13. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.



Dépôt de documents et des correspondances du mois de novembre 2024

Aucune correspondance n'est déposée.

14. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'octobre 2024

Le conseil en prend acte.

15. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'octobre 2024

Le conseil en prend acte.

Résolution # 24-12-166

Approbation du budget 2025 d'Omnibus de la région d'Acton

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2025 d'Omnibus région d'Acton;

ATTENDU le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

QUE la municipalité accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2025;

QUE la Municipalité approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2025 au montant de 246 366\$ pour une prévision de 10 000 déplacements;

QUE la Municipalité approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2025 soit:

42,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)

4,50\$ déplacements locaux à l'unité

2,50\$ enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité

13,00\$ déplacements extérieurs à l'unité

7,00\$ enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

QUE la municipalité autorise à même le fonds général le versement de la quote-part à Omnibus région d'Acton au montant de 5 505.58\$ pour l'année d'opération 2025;

QUE la municipalité approuve le plan de transport 2025 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA d'avril 2021;

QUE la municipalité valide la réalisation de 8 945 déplacements en transport adapté en 2023;



QUE la municipalité autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Budget 2025 de la MRC d'Acton

Dépôt des prévisions budgétaires ainsi que des quotes-parts pour l'année 2025 de la MRC d'Acton.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 24-12-167

<u>Demande de subventions au Fonds de soutien aux projets structurants</u> (FSPS) dans le cadre du projet de Réfection du stationnement des loisirs

ATTENDU que la municipalité projette de refaire le stationnement au terrain des loisirs en 2025 ;

ATTENDU que le conseil municipal a l'intention d'utiliser le fonds local du fsps afin de financer une partie du projet, tel qu'inscrit au budget 2025 ;

ATTENDU qu'advenant l'approbation du projet, la municipalité s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux modalités du programme et à fournir, sur demande, tous les documents requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'autoriser le directeur général, M. Marc Lévesque, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du fonds local du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) pour et au nom de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. Sécurité publique

<u>Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de septembre et d'octobre 2024</u>

Le conseil en prend acte.

<u>Dépôt du rapport des remises parties à l'entente de la cour municipale</u> d'Acton Vale

Le conseil en prend acte.

17. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

18. Règlements

Avis de motion : Règlement numéro 651-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Daniel Leduc donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2025 de la municipalité.

Le conseil en prend acte.



Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 651-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éloi Champigny dépose le projet de règlement « Règlement numéro 651-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de déterminer les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Une copie du projet de règlement sera disponible à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Le conseil en prend acte.

19. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h22 et se termine à 20h22. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 24-12-168

21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».	
Guy Bond	Marc Lévesque
Président d'assemblée	Directeur général
Maire	& greffier-trésorier